

**DEMANDE D'ACCÈS CONCERNANT LE PROCESSUS DE SÉLECTION DE PERSONNES APTES À ÊTRE NOMMÉES
MEMBRES AVOCATES OU AVOCATS OU NOTAIRES**

PROCESSUS 2009

Distribution des candidats admissibles selon le sexe :

Femmes : 196

Hommes : 199

Distribution des candidats admissibles selon l'appartenance au secteur public ou au secteur privé (selon le dernier emploi exercé) :

Public : 139

Privé : 256

Nombre d'années cumulées, par les candidats, au sein du Barreau du Québec ou à la Chambre des notaires au moment où le Tribunal a déterminé l'admissibilité des candidats :

Information non disponible

PROCESSUS 2012

Distribution des candidats admissibles selon le sexe :

Femmes : 119

Hommes : 115

Distribution des candidats admissibles selon l'appartenance au secteur public ou au secteur privé (selon le dernier emploi exercé) :

Public : 123

Privé : 106

Inconnu : 5

Nombre d'années cumulées, par les candidats, au sein du Barreau du Québec ou à la Chambre des notaires au moment où le Tribunal a déterminé l'admissibilité des candidats :

Information non disponible

PROCESSUS 2016

Distribution des candidats admissibles selon le sexe :

Information non disponible

Distribution des candidats admissibles selon l'appartenance au secteur public ou au secteur privé (selon le dernier emploi exercé) :

Public : 93

Privé : 81

Nombre d'années cumulées, par les candidats, au sein du Barreau du Québec ou à la Chambre des notaires au moment où le Tribunal a déterminé l'admissibilité des candidats :

Information non disponible

PROCESSUS 2018

Distribution des candidats admissibles selon le sexe :

Femmes : 66

Hommes : 56

Distribution des candidats admissibles selon l'appartenance au secteur public ou au secteur privé (selon le dernier emploi exercé) :

Public : 62

Privé : 60

Nombre d'années cumulées, par les candidats, au sein du Barreau du Québec ou à la Chambre des notaires au moment où le Tribunal a déterminé l'admissibilité des candidats :

Années depuis l'accession	Nombre de candidats	Années depuis l'accession	Nombre de candidats	Années depuis l'accession	Nombre de candidats
9	1	20	11	31	3
10	4	21	5	32	6
11	7	22	2	33	2
12	4	23	6	34	0
13	3	24		35	2
14	4	25	3	36	1
15	4	26	5	37	1
16	7	27	4	38	1
17	5	28	3	39	0
18	8	29	7	40	1
19	3	30	5		

PROCESSUS 2021

Distribution des candidats admissibles selon le sexe :

Femmes : 95

Hommes : 76

Distribution des candidats admissibles selon l'appartenance au secteur public ou au secteur privé (selon le dernier emploi exercé) :

Information non disponible

Nombre d'années cumulées, par les candidats, au sein du Barreau du Québec ou à la Chambre des notaires au moment où le Tribunal a déterminé l'admissibilité des candidats :

Années depuis l'accession	Nombre de candidats	Années depuis l'accession	Nombre de candidats	Années depuis l'accession	Nombre de candidats
3	1	20	9	32	5
9	2	21	6	33	5
10	5	22	5	34	5
11	7	23	8	35	2
12	11	24	6	36	2
13	7	25	3	37	2
14	7	26	9	38	2
15	10	27	5	39	2
16	8	28	4	40	3
17	5	29	7	41	0
18	8	30	5	42	1
19	4	31	0		

Attention : il est possible qu'un candidat puisse disposer de plus d'années d'expérience pertinentes que d'années à titre de membre du Barreau du Québec ou de la Chambre des notaires (par exemple : de l'expérience à titre d'avocat dans un autre État ou une autre province).

Article 42 de la Loi sur la justice administrative (RLRQ, ch. J-3)

« Seule peut être membre du Tribunal la personne qui, outre les qualités requises par la loi, possède une expérience pertinente de dix ans à l'exercice des fonctions du Tribunal. »